Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4647

23.9.2026

Résolution du Comité économique et social européen
Contribution au programme de travail de la Commission européenne pour 2027

(C/2026/4647)

Rapporteurs: **Marcin NOWACKI (PL-I)**
Carlos Manuel TRINDADE (PT-II)
Corina Andrea MURAFA BENGA (RO-III)

Base juridique	Article 52, paragraphe 4, du règlement intérieur
Adoption en session plénière	18.6.2026
Session plénière n°	606
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	174/5/6

1. Introduction

1.1. L'Union européenne devrait renforcer sa compétitivité, sa résilience et sa capacité à croître de façon durable en favorisant une économie robuste, novatrice et favorable aux entreprises, qui permette à ces dernières d'investir, d'innover et de créer des emplois de qualité dans toute l'Europe. Pour ce faire, il y a lieu que l'UE place les citoyens au centre du changement en renforçant le modèle social européen, en promouvant le dialogue social et civil ainsi que l'inclusion, et en garantissant des transitions numérique, énergétique et écologique équitables fondées sur les droits des travailleurs, les compétences, le dialogue social et civil et l'égalité des chances. Le programme de travail pour 2027 devrait faire progresser ces priorités par l'intermédiaire de mesures de soutien à l'innovation, à la productivité, à l'investissement et à la simplification réglementaire, parallèlement à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, de la mobilité équitable, des droits et des compétences des travailleurs numériques et de la conditionnalité sociale [1] dans les financements de l'UE, ainsi que des marchés publics.

1.2. Pour conserver son rôle de chef de file mondial en matière de technologies vertes, l'UE a besoin d'un programme de compétitivité fondé sur la politique industrielle, l'innovation, les investissements et la double transition numérique et écologique juste, ainsi que d'un marché unique approfondi, moins fragmenté, doté de règles simplifiées et appliquées de manière plus stricte.

1.3. La politique industrielle de l'Europe se doit d'œuvrer à une énergie abordable, à des chaînes d'approvisionnement sûres et à de meilleures connexions transfrontières dans les domaines de l'énergie, des transports, des télécommunications et des systèmes de livraison afin de garantir la résilience dans le domaine des matières premières critiques et de l'eau, tout en assurant une transition équitable qui préserve des emplois de qualité et la base industrielle de l'Europe.

1.4. Le CESE demande que le programme de travail 2027 garantisse une absorption totale et une reprogrammation ciblée et souple de tous les instruments du cadre financier pluriannuel (CFP). Les travaux préparatoires à 2027 doivent constituer la base factuelle, les cadres de gouvernance et les structures de partenariat qui sous-tendront le prochain CFP. Aucune priorité stratégique — compétitivité, cohésion, progrès social ou objectifs en matière d'écologie ou de défense — ne devrait être structurellement subordonnée à une autre. De plus, toutes les priorités indiquées dans la présente contribution du CESE devraient bénéficier d'un soutien financier spécifique au titre du CFP, pour garantir une répartition géographique équitable.

1.5. Les priorités communes de l'UE en matière de préparation, de défense et de sécurité doivent prévoir un renforcement des capacités de défense, des passations conjointes de marchés, de la mobilité militaire, de la cybersécurité et de la protection des infrastructures critiques et civiles, ainsi que des investissements dans la préparation civile pour des communautés résilientes, tout en garantissant la transparence et le contrôle démocratique, en vue d'atteindre les objectifs de paix.

[1] Dans le respect des dispositions applicables en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité et de droits sociaux et du travail.

1.6. Pour accroître son rôle à l'échelle planétaire, l'UE devrait aligner son autonomie stratégique sur les politiques étrangère, commerciale, industrielle et d'élargissement, en aidant l'Ukraine et en exprimant sa solidarité avec le peuple palestinien, en approfondissant la coopération avec ses partenaires et en renforçant la résilience dans les secteurs critiques. Le programme de travail 2027 devrait faire progresser ces priorités en soutenant les pays candidats, en renforçant l'action extérieure et la sécurité économique et en faisant un meilleur usage de la stratégie «Global Gateway» et de la politique de sécurité et de défense commune.

1.7. L'UE devrait considérer la qualité de vie comme un pilier de la résilience sociale et démocratique. Le programme de travail 2027 devrait établir un lien entre la santé, les soins, le bien-être mental, l'égalité, l'inclusion, la lutte contre le racisme et l'accès aux services essentiels dans le cadre d'un programme axé sur les personnes qui réponde aux inégalités et aux vulnérabilités persistantes. Le suivi du PIB doit être complété par des indicateurs de durabilité et de qualité de vie.

1.8. Dès lors que la pauvreté équivaut à une exclusion démocratique, la réponse de l'UE aux enjeux de logement, d'énergie, d'eau et de précarité alimentaire devrait s'articuler dans un programme cohérent d'accessibilité financière et d'équité.

1.9. Le bouclier européen de la démocratie et la stratégie en faveur de la société civile devraient renforcer l'espace civique, les médias indépendants, l'état de droit, l'égalité, les droits des femmes et la protection contre la violence à caractère sexiste.

Le CESE formule les propositions ou demandes listées ci-après.

2. **Un nouveau plan pour une prospérité et une compétitivité durables de l'Europe**

2.1. Approfondir, comme préconisé dans les rapports Draghi et Letta, le marché unique des services en s'efforçant de réviser et de moderniser le cadre de l'UE pour les services, en réduisant la fragmentation par une simplification de la réglementation et des procédures administratives transfrontières et en renforçant les outils de contrôle de l'application de la législation.

2.2. Poursuivre les efforts de simplification déployés par la Commission au moyen de trains de mesures omnibus visant à réduire les charges et les coûts administratifs, sans affaiblir les normes sociales, environnementales et du travail. La Commission devrait également veiller à la mise en œuvre rapide et cohérente du règlement relatif à l'accélération des capacités industrielles.

2.3. Veiller à l'adoption rapide de la législation européenne sur la livraison en tant que catalyseur essentiel du marché unique, en modernisant le cadre de l'UE pour les services postaux et de livraison de colis, y compris ceux qui sont des services d'intérêt général, afin de renforcer la livraison transfrontière, d'améliorer la fiabilité et l'abordabilité et de réduire les obstacles pour les PME.

2.4. Accélérer les efforts visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles grâce à l'électrification et à la modernisation des systèmes énergétiques, en recentrant l'attention sur le chauffage et le refroidissement et en renforçant les interconnexions transfrontières.

2.5. Combler les principales lacunes stratégiques en réévaluant la faisabilité des objectifs de la stratégie de l'UE pour l'hydrogène, en clarifiant la préparation au déploiement de l'hydrogène et du gaz renouvelable et en renforçant les cadres existants de l'UE en matière de technologies propres et d'industrie des batteries au moyen de feuilles de route spécifiques pour les technologies propres.

2.6. Réduire les dépendances à l'égard des matières premières critiques et de l'énergie, suivre la mise en œuvre du règlement sur les matières premières critiques et mettre en place le centre européen des matières premières critiques.

2.7. Envisager la création d'un pôle européen d'innovation dans le domaine de la santé afin d'accélérer l'innovation et la cyberrésilience des hôpitaux. Des accords doivent également être conclus sur le règlement sur les médicaments critiques.

2.8. Garantir l'abordabilité de l'énergie au moyen d'un réexamen de l'organisation du marché de l'électricité de l'UE, du renforcement de la gouvernance du marché, du principe de primauté de l'efficacité énergétique et de la protection des infrastructures critiques afin d'accroître la sécurité de l'approvisionnement, le but étant de financer plus avant la transition juste.

2.9. Intégrer une dimension de cybersécurité dans le train de mesures sur la chaîne d'approvisionnement européenne, en particulier pour les secteurs critiques et la gestion des risques.

2.10. Maintenir la compétitivité et le programme industriel de l'UE, y compris les investissements spatiaux, tout en garantissant une répartition géographique équitable du soutien dans l'ensemble de l'Union.

2.11. Achever l'union des marchés des capitaux et l'union de l'épargne et des investissements et envisager un fonds d'investissement stratégique en faveur de la compétitivité européenne.

2.12. Accélérer le marché unique numérique des télécommunications en réduisant la fragmentation réglementaire et en permettant une connectivité à haute capacité.

2.13. Renforcer les liaisons de transport transfrontières, en soutenant la circulation fluide et fiable des marchandises au sein du marché unique, y compris les efforts visant à accélérer l'achèvement du réseau central RTE-T et à mettre en place un réseau ferroviaire à grande vitesse reliant toutes les capitales et les grandes villes.

2.14. Consolider les investissements publics dans les infrastructures stratégiques et les services d'intérêt général afin de garantir la qualité, l'abordabilité, l'accès équitable et une plus grande cohésion sociale et territoriale.

2.15. Veiller à ce que le système d'échange de quotas d'émission pour les secteurs du bâtiment, du transport routier et autres secteurs (SEQE 2) étaie une décarbonation rentable de l'Europe et sa compétitivité, à ce qu'il préserve la prévisibilité des prix de l'énergie pour l'industrie et les ménages, et à ce que ses recettes soient affectées au Fonds social pour le climat et à une transformation industrielle verte équitable.

2.16. Pourvoir à ce que l'acte législatif sur l'économie circulaire soit mis en œuvre d'une manière cohérente et proportionnée, en garantissant la sécurité juridique tout en promouvant l'efficacité des marchés des matières premières secondaires.

2.17. Maintenir une politique de cohésion forte qui soutienne la compétitivité, le progrès social et la résilience des territoires, en accordant une attention particulière aux régions les plus orientales de l'UE affectées par la guerre contre l'Ukraine. Veiller à ce que les plans nationaux pour la reprise et la résilience soient élaborés en étroite coopération avec les parties prenantes régionales et locales.

3. **Une ère nouvelle pour la préparation, y compris en matière de défense et de sécurité européennes**

3.1. Fournir des capacités de défense européennes à grande échelle en mettant en œuvre en temps utile des projets phares au niveau de l'UE, tout en tirant parti de l'innovation à double usage pour renforcer les capacités civiles et de défense de l'Europe.

3.2. Créer un train de mesures complet en matière de défense qui servira de base à la mise en place d'une Union européenne de la défense afin d'améliorer l'interopérabilité, la préparation et la résilience, en harmonisant les procédures de passation de marchés conjointes et transfrontières tout en facilitant la mobilité militaire, en renforçant la cybersécurité et en mettant en place un mécanisme structuré pour protéger les infrastructures critiques et civiles. Ces efforts devraient reposer sur une définition plus claire des infrastructures critiques et du rôle joué par les opérateurs privés, qui agissent en complémentarité des pouvoirs publics tout en leur étant subordonnés.

3.3. Élaborer un train de mesures sur la chaîne d'approvisionnement européenne, intégrant des tests de résistance sectoriels évaluant les vulnérabilités critiques, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et les progrès accomplis en matière d'atténuation, tout en garantissant un financement adéquat et la cohérence avec la politique commerciale de l'UE grâce à la diversification et à des partenariats résilients.

3.4. Soutenir la base industrielle et technologique de défense européenne par un financement accru sous la forme de subventions et de prêts, en appliquant le principe de la préférence européenne ainsi que des conditionnalités sociales ([2]). Il convient également de promouvoir les entreprises communes public-privé et de mobiliser des capitaux privés au moyen de financements spécifiques et de mécanismes de financement mixte afin de renforcer les investissements dans la défense européenne, tout en assurant un contrôle démocratique en évitant tout affaiblissement des engagements sociaux de l'Union.

([2]) Dans le respect des dispositions applicables en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité et de droits sociaux et du travail.

4. **Soutenir les personnes et renforcer nos sociétés et notre modèle social**

4.1. Mettre en œuvre le nouveau plan d'action sur le socle européen des droits sociaux afin de promouvoir l'égalité et d'améliorer l'emploi et l'inclusion sociale; et, conformément à la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne sur les priorités législatives de l'UE pour 2026, promouvoir des emplois de qualité.

4.2. Adopter un train de mesures pour accompagner et soutenir les transitions numérique, énergétique et écologique en anticipant et en gérant le changement, en faisant du dialogue social et civil et de la négociation collective des principes directeurs ainsi qu'en respectant l'autonomie des partenaires sociaux et de la société civile.

4.3. Associer correctement les partenaires sociaux et les organisations de la société civile aux mesures sociales, aux fonds de l'UE et au suivi du plan d'action de la Commission.

4.4. Veiller à ce que tous les éventuels futurs actes législatifs, ainsi que la mise en œuvre de la législation existante, protègent les droits des travailleurs et permettent aux humains de garder le contrôle des interactions entre l'homme et la machine, tout en promouvant l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies.

4.5. Mettre en œuvre le futur acte législatif sur des emplois de qualité.

4.6. Répondre à la demande du Parlement européen d'un cadre juridique pour les systèmes de gestion algorithmique.

4.7. Adopter puis appliquer le train de mesures sur la mobilité équitable de la main-d'œuvre, en ce qui concerne le passeport européen de sécurité sociale, le fonctionnement adéquat de l'Autorité européenne du travail et la mise en œuvre de l'initiative sur la transférabilité des compétences.

4.8. Assurer le suivi du rapport sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur la santé et la sécurité au travail.

4.9. Veiller à ce que les compétences restent une priorité et garantir une participation inclusive au conseil européen à haut niveau sur les compétences afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en lui allouant des fonds spécifiques. La stratégie européenne pour l'enseignement et la formation professionnels devrait également être mise en œuvre en garantissant une participation équilibrée entre les hommes et les femmes, et la veille stratégique sur les besoins en compétences devrait être renforcée par l'intermédiaire de l'Observatoire européen de veille stratégique sur les besoins en compétences. Il est souhaitable que le CESE soit membre des deux organes.

4.10. En ce qui concerne la transition juste, proposer un train de mesures complet pour le monde du travail. La transition juste devrait être une priorité au sein des institutions de l'Union, et être intégrée à la mise en œuvre du plan d'action du socle européen des droits sociaux et aux réformes du Semestre européen. Il convient de créer des incitations pour les entreprises afin de renforcer les compétences des salariés et d'accroître l'apprentissage et la formation initiale.

4.11. Aligner les fonds européens, les aides d'État et les marchés publics pour soutenir les emplois de qualité et les investissements dans les compétences, en appliquant strictement les règles existantes et en excluant des financements les entreprises qui ne jouent pas le rôle attendu d'elles à ces égards.

5. **Préserver notre qualité de vie: sécurité alimentaire, eau et nature**

5.1. Conférer une plus grande visibilité opérationnelle à la santé, aux soins et au bien-être mental en 2027, dans le cadre d'une approche «Une seule santé» qui tienne compte de la triple crise planétaire (du climat, de la biodiversité et de la pollution). Cela devrait inclure un suivi de la sécurité en ligne, de la santé mentale des enfants, des jeunes et des personnes âgées et de l'incidence de l'IA, de la numérisation et de la culture du «toujours en ligne», ainsi que des investissements dans l'adaptation au changement climatique et dans des solutions fondées sur la nature pour réduire les risques pour la santé. La stratégie européenne en matière de soins devrait être réexaminée et un accord européen en matière de soins devrait être élaboré avec la société civile et les partenaires sociaux, en prenant garde aux inégalités entre les hommes et les femmes s'agissant notamment des services à la personne non rémunérés.

5.2. Veiller à ce que la lutte contre le racisme, les droits des personnes LGBTQI+, la protection et l'inclusion des minorités et le soutien aux langues menacées restent au cœur du programme de l'Union en faveur de l'égalité. La Commission devrait aussi s'efforcer de mettre en œuvre des outils simplifiés permettant à tous les citoyens de l'Union d'interagir avec les pouvoirs publics à tous les niveaux de gouvernance.

5.3. La pauvreté étant une forme d'exclusion démocratique, il y a lieu de mettre en œuvre la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté afin de réduire la pauvreté extrême et celle des enfants ainsi que celle qui sévit en matière de logement, d'énergie et de mobilité, y compris pour les personnes en emploi. Le plan d'action de l'UE en faveur de l'économie sociale doit être opérationnel et atteint d'ici à 2027 au plus tard.

5.4. Lier le logement, l'énergie et les services essentiels à l'abandon progressif des combustibles fossiles afin de faire face à la crise du coût de la vie en donnant la priorité aux ménages vulnérables et aux communautés énergétiques. Le plan européen pour des logements abordables doit mettre davantage l'accent sur le logement abordable pour toutes les générations et sur l'augmentation de l'offre de logements, y compris les logements publics à but lucratif limité, tout en accélérant l'octroi de permis, en renforçant les compétences de la main-d'œuvre concernée et en veillant à ce que les nouveaux projets de logement respectent pleinement les normes environnementales existantes.

5.5. Renforcer l'inclusion des jeunes et l'équité intergénérationnelle au moyen de l'évaluation d'impact du point de vue des jeunes, de la garantie pour la jeunesse, de l'initiative ALMA, d'une garantie pour l'enfance plus solide, de programmes Erasmus+ et du corps européen de solidarité qui soient ambitieux et d'une stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour l'après-2027.

5.6. Mettre en œuvre une stratégie de résilience dans le domaine de l'eau fondée sur les droits, concevant l'eau en tant que bien public, conformément à l'appel lancé par le CESE en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe. Appliquer un «test de l'eau» à la législation nouvelle ou révisée de l'UE, et hiérarchiser les priorités du CFP afin de tenir compte de la dimension de l'eau dans toutes les politiques de l'UE. La politique urbaine doit suivre cet exemple, sur la base de processus participatifs et d'une coopération intervilles.

5.7. Promouvoir les énergies renouvelables et la décarbonation dans le secteur agroalimentaire et celui de la pêche dans le cadre du CFP et de la PAC après 2027 afin de faire progresser la résilience de la production et des systèmes alimentaires, en promouvant des revenus équitables pour les agriculteurs, la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne de marché, des conditions de travail décentes, et en prévenant la concentration excessive du marché tout en soutenant l'éducation à la biodiversité et l'agriculture biologique.

5.8. S'occuper spécifiquement des zones rurales, côtières et reculées pour y lutter contre le dépeuplement, le vieillissement de la population, les disparités entre les hommes et les femmes, l'accès limité aux services et les fractures sociales, tout en renforçant les partenariats entre zones rurales et urbaines, la gouvernance locale et la cohésion territoriale.

6. **Défendre les valeurs démocratiques libérales**

6.1. La Commission devrait mettre pleinement en œuvre la stratégie de l'UE en faveur de la société civile en associant de manière significative les organisations de la société civile, les acteurs de terrain et les réseaux transfrontières. Elle devrait également renforcer les mécanismes de suivi de l'espace civique et d'alerte précoce, soutenir les pôles indépendants de la société civile au niveau national, y compris par l'intermédiaire du programme AgoraEU, et faire progresser la directive ECBA ainsi que la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal.

6.2. Conformément au bouclier européen de la démocratie, garantir une démocratie participative locale plus forte au moyen d'outils opérationnels pour l'intermédiation démocratique, les écosystèmes régionaux d'information, la citoyenneté et l'éducation aux médias, la lutte contre la désinformation et les campagnes pro-européennes, le suivi concret des initiatives citoyennes européennes et la budgétisation participative, afin de favoriser le capital social et la résilience des communautés locales.

6.3. Grâce au bouclier, lutter contre le rétrécissement des espaces civiques de l'UE et agir pour mettre en œuvre le plan d'action pour la démocratie européenne, le train de mesures sur la défense de la démocratie et le règlement sur les services numériques, et combler les lacunes en matière de financement de la politique.

6.4. Apporter un soutien décisif aux médias indépendants, locaux et d'intérêt public, en poursuivant activement les objectifs du règlement européen sur la liberté des médias, de la directive sur les poursuites-bâillons et du programme consacré à la résilience médiatique.

6.5. Continuer à développer l'architecture en matière d'état de droit, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude, en renforçant le suivi des recommandations par pays et le lien entre l'état de droit et les fonds de l'UE.

6.6. Mettre en œuvre la stratégie en faveur de l'égalité de genre 2026-2030 et veiller à ce que la feuille de route pour les droits des femmes poursuive une mise en œuvre ciblée au niveau local, avec l'appui d'un cadre de suivi à l'échelle de l'UE assorti d'indicateurs normalisés. La lutte contre les féminicides et la violence domestique et fondée sur le genre, y compris en ligne, devrait être formalisée dans l'ensemble de l'UE, en donnant la priorité au financement durable de l'éducation préventive, aux refuges pour le soutien d'urgence et à long terme aux victimes et aux programmes de réintégration des survivantes.

7. **L'Europe dans le monde, à l'épreuve de l'avenir: user de notre puissance et de nos partenariats**

7.1. Défendre le droit international, le multilatéralisme et la diplomatie, dans le respect de la charte des Nations unies et en évitant l'escalade militaire, et parvenir à la paix dans les conflits militaires actuels.

7.2. Adopter une approche de l'autonomie stratégique qui lie la défense à la politique étrangère, commerciale et industrielle, en renforçant la coopération stratégique avec les pays partageant les mêmes valeurs, en donnant la priorité à la diversification au moyen de nouveaux accords commerciaux et en accélérant la ratification des accords conclus, tout en approfondissant la coopération commerciale dans le cadre plus large d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) renforcée, en garantissant sa transparence et sa prévisibilité ainsi qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles qui met en œuvre un programme commercial durable et inclusif.

7.3. Renforcer la politique commerciale de l'UE et sa sécurité économique, tant au niveau multilatéral que bilatéral.

7.4. Maintenir la solidarité avec l'Ukraine, s'efforcer de mettre un terme durable et juste au conflit, exprimer la solidarité avec le peuple palestinien et soutenir un règlement négocié au Moyen-Orient, en s'appuyant sur les accords d'Oslo de 1993.

7.5. Intégrer les objectifs de l'économie sociale dans l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, et réserver des fonds pour les défenseurs des droits de l'homme, les médias indépendants et les organisations de la société civile dans les pays candidats et partenaires, en veillant à la participation effective des acteurs locaux et régionaux et en appliquant une norme d'«intérêt supérieur de l'enfant» à tous les partenariats en matière de migration et d'asile.

7.6. Procéder à une évaluation à mi-parcours de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux et réexaminer les projets d'investissement financés au titre du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux.

7.7. Renforcer le programme d'élargissement de l'Union, en apportant aux pays candidats une aide ciblée. Il conviendrait à cet égard de prévoir un soutien direct à la société civile et un cadre pour une adhésion progressive par l'harmonisation économique et sociétale, et de garantir des conditions de concurrence équitables au sein du marché unique grâce à l'alignement sur la législation et les normes de l'UE.

7.8. S'appuyer sur l'initiative du CESE relative aux membres de pays candidats à l'adhésion pour étudier les moyens d'intégrer progressivement les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE dans les processus et structures législatifs de l'UE.

7.9. Veiller à ce que la stratégie UE-Moyen-Orient fournisse un cadre pour la consolidation de la paix, en s'appuyant sur le pacte de l'UE pour la Méditerranée, et s'assurer que la société civile y soit associée.

7.10. Utiliser la diplomatie de l'UE en matière de climat et d'eau pour préserver la sécurité de l'eau, restaurer les écosystèmes et réduire les déplacements dus au climat.

7.11. Tirer parti de la stratégie «Global Gateway» en rendant cet instrument plus efficace grâce à une intégration des efforts diplomatiques en matière de géoéconomie, de climat et de paix.

7.12. Faire de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) une priorité stratégique de l'UE, reflétant son rôle dans la prévention des crises, la stabilisation, le renforcement de la résilience et l'action extérieure axée sur la paix. Les missions PSDC civiles de l'UE doivent être reconnues comme des outils opérationnels essentiels, des efforts étant déployés pour améliorer leur visibilité et leur engagement auprès des acteurs locaux, tout en soutenant des approches ascendantes en faveur d'une résilience civile durable.

Bruxelles, le 18 juin 2026.

Le président
du Comité économique et social européen
Séamus BOLAND